

ENTRE LES SOUSSIGNES

buildingSMART France - Mediaconstruct, association de loi 1901, dont le siège social est situé au 13 bis avenue de la Motte Picquet – 75007 Paris représentée par Pierre MIT, en sa qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes.

Le Groupe BIM du Québec, organisme sans but lucratif (OSBL), dont le siège social est situé au 410 rue Saint-Nicolas, bureau 236, Montréal, Québec Canada, H2Y 2P5, représenté par Sébastien Frenette, en sa qualité de président dûment habilité à l'effet des présentes, membre du chapitre buildingSMART Canada.,

buildingSMART Canada, dont le siège social est situé au 18 Tilson Road, Toronto, Ontario, Canada, M4S 1P4, représenté par Bill Moore, en sa qualité de président dûment habilité à l'effet des présentes.

buildingSMART International, dont le siège social est situé à Kings House, Station Road, Kings Langley, Hertfordshire, WD4 8LZ, UK, représenté par R. Petrie, en sa qualité de CEO dûment habilité à l'effet des présentes - ci-après désignée « BSI ».

buildingSMART Switzerland, dont le siège social est situé au Andreasstrasse 5, CH-8050 Zürich, représenté par Birgitta Schock, Chairwoman ou Bernd Domer dûment habilité à l'effet des présentes.

CRTI-B GIE, dont le siège social est situé au 2 rue du Circuit de la Foire International, L-1347 Luxembourg, représenté par : Moreno VIOLA, en sa qualité de Chargé de direction dûment habilité à l'effet des présentes.

CSTC.be, dont le siège social est situé au rue du Lombard 42 - 1000 Bruxelles, représenté par Olivier Vandooren- en sa qualité de Directeur général dûment habilité à l'effet des présentes.

IL A ETE CONVENU cette convention de collaboration (CC)

1 CONTEXTE - OBJET

Le présent document a pour but de préciser les éléments et conditions exprimés dans la lettre d'intention (LI) – en annexe – pour **créer et développer un « Forum francophone de l'openBIM au sein de buildingSMART International »** ; et vaut pour lettre d'engagement.

Les soussignés – considérés comme « membres fondateurs »¹ - ont décidé d'unir leurs efforts au travers d'un Forum Francophone pour les années à venir, dans l'objectif commun d'accélérer la transition numérique de l'industrie de la Construction dans l'espace de la Francophonie, portant sur les thèmes fédérateurs et partagés suivants :

- L'accompagnement de la mise en œuvre des nouvelles pratiques professionnelles liées au BIM (sous l'angle des compétences, des process et méthodologies nécessaires, des contrats...) ;
- Le développement du BIM au-delà du bâtiment (infrastructures, transports, aménagement territorial et aménagement urbain) ;
- Le développement de l'openBIM ;
- La présence de la francophonie à l'international sur les questions de l'openBIM dans ce contexte.

Pourquoi un forum Francophone ?

- **La langue comme point d'entrée du BIM.** Regrouper plusieurs cultures autour d'une même langue, dans l'objectif d'enrichir les échanges et mutualiser les ressources et les données en français.
- **La langue comme éléments facilitateur.** Parler la même langue permet de mieux cerner toutes les subtilités du langage surtout dans un domaine technique. Faciliter ce que l'on souhaite exprimer, transmettre et comprendre, malgré nos différences de cultures.
- **La langue comme émulateur.** Nous souhaitons à travers ce Forum, utiliser notre langue commune comme un accélérateur. Valoriser et promouvoir les actions menées et développées par des francophones (membre de chapitres de divers pays) au sein du Forum Francophone.

de l'openBIM ?

- l'openBIM est un **levier de généralisation et d'appropriation du BIM**, favorable aux TPE nationalement et aux PME, ETI et Groupes à l'export;

¹ Sans droits particuliers, ni obligation de faire partie ad vitam du Forum.

- L'openBIM est reconnu par l'EU BIM task Group et le World Economic Forum (ce qui est corroboré par étude Mc Kinsey sur la productivité) comme un **gisement de valeurs** et comme une des **clés de l'Industrie 4.0** ;
- l'openBIM représente un **écosystème d'acteurs internationaux** autour de l'émergence et du développement de référentiels utiles à tous.

2 LE FORUM

Le Forum Francophone de l'openBIM n'est **pas une entité juridiquement constituée** (ni dépôt de statuts, ni domiciliation, ni compte en banque...).

C'est un **réseau de membres volontaires francophones** dont la participation active a pour objectifs communs :

- l'envie et la volonté de collaborer autour de thèmes définis ensemble ;
- partager son savoir et apprendre ;
- bénéficier des retours d'expériences de chacun dans l'objectif d'éviter de réinventer ou de refaire les mêmes erreurs ;
- innover, progresser et rayonner ensemble.

Sans budget de fonctionnement propre puisqu'aucune cotisation d'adhésion n'est demandée, **le Forum est porté par les ressources de ses membres** et par les moyens qu'ils voudront bien mettre à disposition (définis dans la lettre d'engagement) ou qu'ils auront trouvés dans le cadre du financement d'actions communes.

Organisation

Le Forum détermine l'arborescence suivante d'acteurs essentiels à son fonctionnement et à son organisation. Cette arborescence sera rendue publique pour faciliter les points d'entrée.

- Chaque membre **nomme un référent et un suppléant** (en cas d'absence).
- Le **secrétariat** sera assuré par buildingSMART France pour gérer les membres (entrées, radiations, organisation des réunions, répondre aux questions...), qui pourra le proposer à une autre entité si elle se trouve dans l'incapacité de poursuivre cette mission.
- Dans le cadre de la gestion des affaires courantes, un **bureau** est constitué des référents des membres fondateurs, permettant d'assurer le suivi du bon fonctionnement du Forum. (réunions trimestrielles et échanges de courriels mensuels pour information et validation)
- L'organe de décision du Forum est le **conseil** qui réunit tous les référents des membres pour échanger et décider collégialement des actions à mener (majorité des votes des présents ou représentés). Les réunions seront trimestrielles.

Relations avec bSI

Le Forum Francophone **n'est pas un chapitre de bSI, il ne possède pas de droits de vote au sein de bSI**. Le Forum ne verse pas de cotisations à bSI. Le Forum ne remet pas en cause la gouvernance des chapitres au sein de bSI.

Le Forum est **par nature indépendant et sans implication** dans les travaux techniques et méthodologiques menés dans les Rooms et équipes projets de bSI. Le Forum peut cependant être l'origine de l'expression coordonnée de besoins spécifiques locaux.

Les membres du forum conviennent et comprennent que le forum est organisé entre les chapitres de buildingSMART et membres directs et, en tant que tel, est soumis aux statuts et à la règle générale de buildingSMART International Ltd.

Missions & Engagements (cf LI en annexe)

- Le Forum a pour vocation de **valoriser l'esprit de collaboration et l'émulation des actions de ses membres**, dans le cadre de la Construction et de l'Industrie numérique au travers de la francophonie.
- En plus **d'informer de l'avancée de ses travaux, il mettra à disposition ses productions** à l'ensemble des francophones sous certaines conditions (voir rubrique « STRUCTURATION DU FORUM, Accès au Forum ») dans le respect des principes de la RGPD²,

² RGPD est l'acronyme pour Règlement Général pour la Protection des Données et désigne la dernière directive européenne concernant les données personnelles, publiée en 2016 et devant entrer en application dans les états membres le 25 mai 2018.

- Il permettra de **faire rayonner l'openBIM dans les pays francophones et les actions des membres du Forum**, notamment dans diverses manifestations nationales et internationales (salons, conférences etc.).

Identité & Communication

Afin de créer un sentiment d'appartenance, de valoriser l'affichage des membres volontaires du Forum et ainsi de participer à la visibilité de ce Forum :

- une identité graphique sera déclinée à partir de la charte graphique de bSI. Un logo « membres du Forum » sera ainsi créé et distribué une fois la lettre d'engagement signée, avec une charte graphique d'utilisation.
- une présentation du Forum et un annuaire de ses membres seront disponibles sur Internet (cf mise en place des moyens de communication dans l'article « Actions de lancement »).
- le plan de communication et le logo doivent être approuvés par le directeur du marketing et de la communication de buildingSMART International.

Déontologie

Il est demandé aux membres du Forum de respecter :

- les engagements pris en termes de transparence mais aussi de confidentialité dans les échanges, des modalités d'accès etc. ;
- la notion de participation volontaire et proactive au projet de collaboration et donc les responsabilités prises dans le cadre du projet de collaboration ;
- ce qui a été défini comme de l'intérêt commun et de la propriété intellectuelle éventuelle de chacun ;
- la charte de communication et d'identité du Forum et de ses membres ;
- les membres du Forum de par un dialogue constructif, sans propos diffamatoires.

De chapitre à chapitre. Par souci de transparence, si une entité décide d'adhérer à un chapitre (chapitre "hébergeur") d'une autre nationalité que la sienne en l'absence d'un chapitre national, dans le cas où le chapitre de ce pays venait à se créer, le chapitre « hébergeur » se doit d'informer le chapitre national nouvellement créé de sa liste d'adhérents concernés.

Il est convenu que cette liste n'est pas exhaustive et qu'il pourra s'y ajouter tout autre attendu jugé intéressant par les signataires.

3 LES MEMBRES DU FORUM

Le Forum francophone de l'openBIM est composé de **buildingSMART International (bSI)** comme membre de droit, et de **membres volontaires** qui sont soit **des chapitres dits « francophones »** au sein de bSI, soit des **entités francophones**.

- **Tout chapitre de bSI est dit « francophone »** si son/ses pays d'appartenance fait partie des 54 pays et gouvernements membres de plein droit de l'Organisation Internationale de la Francophonie³ les 7 associés.

Les chapitres dits francophones ne font pas partie de facto du Forum : l'intégration au Forum reste une démarche volontaire.

Les adhérents d'un chapitre dit francophone ne sont pas de facto membres volontaires du Forum : cela procède toujours d'une démarche volontaire de l'entité francophone (cf. ci-après).

- **Une entité francophone** est une personne morale, entreprise, association etc... qui a adhéré à un chapitre dit « francophone » de bSI – soit par cotisation directe à un chapitre dit francophone, soit par l'intermédiaire d'une cotisation directe à bSI avec choix d'un chapitre dit francophone.

Exemples de cas particuliers

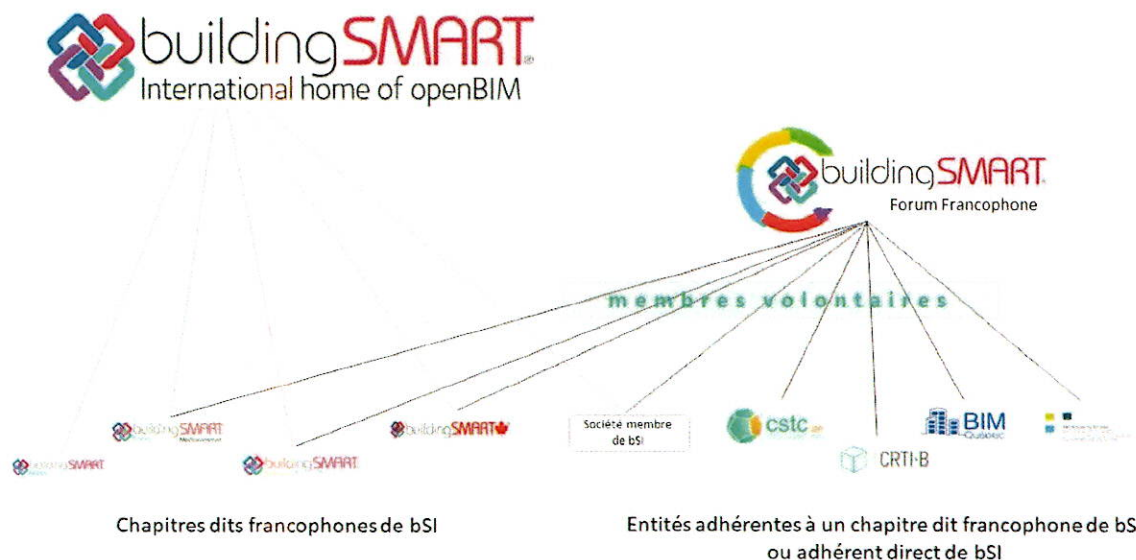
Je suis une entité francophone, adhérente à un chapitre dit francophone qui n'a pas intégré le Forum : vous remplissez les conditions pour intégrer le Forum en tant que membre volontaire.

Je suis une entité francophone, mais il n'y a pas de chapitre bSI dans mon pays :

- Je peux adhérer à un chapitre dit « Francophone » de mon choix ;
- Je peux adhérer en direct à bSI et choisir un chapitre francophone d'appartenance.

³ https://www.francophonie.org/IMG/pdf/som_xvii_membres_oif.pdf

Je suis une entité francophone établie dans un pays dont le chapitre n'est pas dit « Francophone » mais dont je suis adhérent : la condition d'entrée reste l'adhésion à un chapitre dit francophone.



Exemple de schéma de fonctionnement

Engagements

Dans le cadre d'une collaboration à long terme, chaque membre s'engage à l'ensemble des devoirs et règles de fonctionnement du Forum, notamment déontologiques. Il dispose en retour de droits égaux à ceux de n'importe quel autre membre.

Chaque membre signe une lettre d'engagement (restant à instruire*) à avoir une participation « active » au sein du Forum, c'est-à-dire :

- Collaborer en toute bienveillance, avec rigueur, constance et confidentialité ;
- Aider à mettre en place les activités du Forum et à l'animer ;
- Mutualiser ses ressources et son savoir ;
- Assister autant que possible à toutes réunions ou avvertir de son absence dans des délais évitant de léser ses collaborateurs, le travail en cours des autres membres et les délais de réalisation ;
- Participer activement à la promotion du Forum par des présentations lors de salons nationaux voire internationaux, de réunions internes....
- reconnaissance de la gouvernance de bSI ;
- Ne pas utiliser les moyens mis en sa possession à autre chose, que ce pour quoi ils ont été destinés...

4 INTEGRATION – RECONDUCTION - RADIATION

Pour intégrer le Forum, il faut que les membres volontaires :

- ✓ prouvent qu'ils sont à jour de leurs cotisations (à un chapitre francophone ou à bSI) ;
- ✓ signent la lettre d'engagement.

En l'état actuel, aucune cotisation au titre de la participation au Forum n'est exigée, la cotisation à un chapitre dit « Francophone » ou à bSI suffit.

Reconduction tacite

La Lettre d'engagement d'un membre volontaire est soumise à **tacite reconduction d'année en année**, sous réserve que ce membre soit à jour de ses cotisations au sein de bSI ou de son chapitre.

Tout membre souhaitant arrêter de collaborer au sein du Forum **doit prévenir les instances concernées (Bureau et Conseil) par courriel, un mois avant la date de son départ effectif**. Le Forum aura donc un mois pour prendre en compte ce retrait, qui sera confirmé en retour au membre sortant par un courriel avec les modalités de sortie.

Motifs de radiations

- Chaque année, un **justificatif de cotisation** (à bSI ou au chapitre) sera demandé, pour reconduire automatique la participation au Forum. Dans le cas de non-réception du justificatif après un mois, un courriel de relance accordera un délai complémentaire (de 15 jours) pour permettre de régulariser la situation, au terme duquel le membre sera radié.
- Le membre dont il aura été constaté un **irrespect du code de déontologie ou de la lettre d'engagement au Forum**, se verra informé des faits reprochés par un courriel signé du Bureau, pour établir un dialogue et permettre en toute bienveillance de revoir cette position. Sous un mois, si les faits persistent et si le membre n'a pas donné de réponse satisfaisante aux griefs exposés, le Conseil pourra prononcer la fin de la collaboration avec ce membre par voie de radiation.
- Toute personne désignée par un membre pour participer aux travaux du Forum, manifestant de manière récurrente et sans justification, des absences et ou un manquement à ses engagements de contribution aux travaux du Forum **pénalisant la collaboration et les travaux en cours** sera signalé par le coordinateur des travaux au référent et suppléant du membre, afin de les alerter de cette situation et en vue de corriger la situation. Une fois toutes les précautions prises d'informations et de dialogue, si le manquement aux engagements de ce membre persiste, le Conseil, sur avis du Bureau, pourra prononcer la fin de la collaboration avec ce membre par voie de radiation.

5 RESSOURCES

Budget de fonctionnement

A la base, **aucun fond ni budget de fonctionnement n'est mis en place** à la création du Forum, puisque **qu'aucune cotisation n'est versée pour en devenir membre** (voir conditions dans la rubrique « Membres »). Il n'existe pas non plus à ce stade de rétrocession de fonds ou de cotisation des chapitres ni de bSI.

Cette règle initiale pourra évoluer selon le développement du Forum à l'unanimité de ses membres réunis en Conseil.

Recherche de financements pour le développement du Forum

Dans un premier temps, les membres investiront volontairement de leur temps dans la création du Forum et dans la recherche de fonds pour constituer le financement de projets communs.

Dans le cadre des productions du Forum, les membres du Forum **exploreront toutes sources potentielles permettant d'introduire des fonds pour développer les actions** communes (fonds européens, internationaux liés à la Francophonie, aux échanges internationaux, à l'innovation etc...). **Une revue de prospection** pourra avoir lieu lors des réunions trimestrielles du Conseil pour suivi des actions conjointes.

Le financement d'une production (voire du fonctionnement du Forum) **pourra ainsi faire l'objet d'un accord** au cas par cas entre :

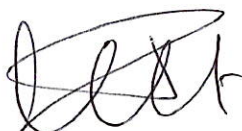
- le **porteur du projet**: celui des membres qui a trouvé le financement ;
- **les membres du Forum** volontaires pour participer et s'engager à mettre des ressources en commun (cela dans un esprit de transparence et de suivi des projets communs) ;
- une consultation préalable de tous les membres est obligatoire pour finaliser les membres volontaires ;
- l'accord prévoit a minima la rémunération/indemnisation des membres passant alors par le porteur de projet, puisque le Forum n'a pas d'existence juridique.

Qu'il y ait financement ou non, la décision d'apposer la marque "Forum francophone" sera prise par le Conseil avant d'engager l'action au vu du programme annoncé, puis au niveau de la diffusion des livrables au vu de la qualité desdits livrables.

Tous les membres du Forum ont une licence ouverte d'accès et d'usage des livrables développés dans des conditions similaires à celles des membres ayant participé à la production.

Paris le 3 avril 2019,
en 2 exemplaires originaux (reproduits ensuite pour les signataires)

Pierre Mit
buidlingSMART France Mediacoonstruct



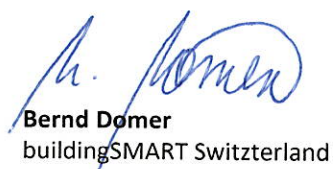
Sébastien Frénette
buildingSMART Canada et Groupe BIM du Quebec



Moréno Viola
CRTI-b



Bart Ingelaere
po Olivier Vandooren, CSTC-be



Bernd Dömer
buildingSMART Switzerland



Richard Petrie
buidlingSMART International